

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2023- 079030- 222- 00- 01- -2022/12/8-9:58:49
CCAS DE NIORT- CCAS BUDGET PRINCIPAL- 2023- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS - CCAS DE NIORT (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26790074400181

POSTE COMPTABLE : centre finances publiques niort

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : CCAS BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A4 - Etat des provisions	30
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	37
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	38

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CCAS DE NIORT CCAS BUDGET PRINCIPAL	BP 2023
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0,00	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	81,45 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,00 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,92 %	NaN %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 008 000,00	9 008 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	9 008 000,00	9 008 000,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	618 000,00	618 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	618 000,00	618 000,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 626 000,00	9 626 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	875 400,00	0,00	996 995,00	996 995,00	996 995,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 980 000,00	0,00	7 130 000,00	7 130 000,00	7 130 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	503 800,00	0,00	587 198,00	587 198,00	587 198,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 359 200,00	0,00	8 714 193,00	8 714 193,00	8 714 193,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	30 130,00	30 130,00	30 130,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	5 077,00	5 077,00	5 077,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 394 200,00	0,00	8 753 400,00	8 753 400,00	8 753 400,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	85 800,00	0,00	141 300,00	141 300,00	141 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	110 000,00	0,00	113 300,00	113 300,00	113 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		195 800,00	0,00	254 600,00	254 600,00	254 600,00
TOTAL		8 590 000,00	0,00	9 008 000,00	9 008 000,00	9 008 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 008 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	19 400,00	19 400,00	19 400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	564 000,00	0,00	523 500,00	523 500,00	523 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 944 000,00	0,00	8 334 300,00	8 334 300,00	8 334 300,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des recettes de gestion courante		8 531 500,00	0,00	8 880 700,00	8 880 700,00	8 880 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 533 500,00	0,00	8 882 700,00	8 882 700,00	8 882 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 500,00	0,00	125 300,00	125 300,00	125 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 500,00	0,00	125 300,00	125 300,00	125 300,00
TOTAL		8 594 000,00	0,00	9 008 000,00	9 008 000,00	9 008 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 008 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	129 300,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	0,00	50 500,00	50 500,00	50 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	209 200,00	0,00	262 900,00	262 900,00	262 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	269 200,00	0,00	348 400,00	348 400,00	348 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 300,00	0,00	129 300,00	129 300,00	129 300,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	150 300,00	0,00	144 300,00	144 300,00	144 300,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	419 500,00	0,00	492 700,00	492 700,00	492 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 500,00		125 300,00	125 300,00	125 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 500,00		125 300,00	125 300,00	125 300,00
	TOTAL	480 000,00	0,00	618 000,00	618 000,00	618 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	125 200,00	0,00	29 400,00	29 400,00	29 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	125 200,00	0,00	29 400,00	29 400,00	29 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	150 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des recettes financières	159 000,00	0,00	334 000,00	334 000,00	334 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	284 200,00	0,00	363 400,00	363 400,00	363 400,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	85 800,00		141 300,00	141 300,00	141 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	110 000,00		113 300,00	113 300,00	113 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	195 800,00		254 600,00	254 600,00	254 600,00

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	480 000,00	0,00	618 000,00	618 000,00	618 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
--	--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						618 000,00
---	--	--	--	--	--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	129 300,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	996 995,00		996 995,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 130 000,00		7 130 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	587 198,00		587 198,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	30 130,00	0,00	30 130,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 077,00	113 300,00	118 377,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		141 300,00	141 300,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 753 400,00	254 600,00	9 008 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 008 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	75 300,00	75 300,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	129 300,00	0,00	129 300,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	50 500,00	0,00	50 500,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	262 900,00	0,00	262 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0,00	15 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		50 000,00	50 000,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		492 700,00	125 300,00	618 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 400,00		19 400,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	523 500,00		523 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	8 334 300,00		8 334 300,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	3 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	75 300,00	77 300,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	50 000,00	50 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 882 700,00	125 300,00	9 008 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 008 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	29 400,00	0,00	29 400,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 000,00	0,00	9 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		113 300,00	113 300,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		141 300,00	141 300,00
024	Produits des cessions d'immo.	300 000,00		300 000,00
Recettes d'investissement – Total		363 400,00	254 600,00	618 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	875 400,00	996 995,00	996 995,00
604	Achats d'études, prestations de services	2 000,00	1 740,00	1 740,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	12 004,00	12 004,00
60612	Energie - Electricité	39 000,00	45 122,00	45 122,00
60613	Chauffage urbain	29 000,00	123 000,00	123 000,00
60622	Carburants	3 700,00	4 700,00	4 700,00
60623	Alimentation	61 000,00	60 480,00	60 480,00
60628	Autres fournitures non stockées	28 000,00	25 900,00	25 900,00
60631	Fournitures d'entretien	13 000,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 800,00	19 200,00	19 200,00
60636	Vêtements de travail	1 700,00	1 650,00	1 650,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	6 950,00	6 950,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	9 150,00	9 150,00
611	Contrats de prestations de services	29 300,00	53 500,00	53 500,00
6132	Locations immobilières	88 000,00	88 000,00	88 000,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	3 220,00	3 220,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 800,00	3 500,00	3 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 500,00	4 500,00	4 500,00
61551	Entretien matériel roulant	11 800,00	13 400,00	13 400,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6156	Maintenance	37 000,00	37 300,00	37 300,00
6161	Multirisques	15 700,00	16 319,00	16 319,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	4 760,00	4 760,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	520,00	520,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6226	Honoraires	89 000,00	86 350,00	86 350,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 200,00	4 100,00	4 100,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	4 500,00	4 500,00
6237	Publications	10 000,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	500,00	0,00	0,00
6256	Missions	5 300,00	6 000,00	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	14 000,00	14 500,00	14 500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 050,00	1 050,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 400,00	2 900,00	2 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 800,00	5 000,00	5 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité rattach.	294 000,00	296 000,00	296 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 500,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres services extérieurs	700,00	800,00	800,00
63513	Autres impôts locaux	8 900,00	8 080,00	8 080,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 980 000,00	7 130 000,00	7 130 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6331	Versement mobilité	42 640,00	38 170,00	38 170,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 200,00	21 920,00	21 920,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	35 350,00	38 960,00	38 960,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	14 010,00	13 250,00	13 250,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 166 855,00	3 394 200,00	3 394 200,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	133 950,00	116 600,00	116 600,00
64118	Autres indemnités titulaires	811 800,00	787 200,00	787 200,00
64131	Rémunérations non tit.	675 215,00	779 000,00	779 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	210 200,00	139 300,00	139 300,00
64162	Emplois d'avenir	42 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	757 680,00	669 800,00	669 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 004 200,00	1 058 100,00	1 058 100,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 400,00	45 500,00	45 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 500,00	19 000,00	19 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	503 800,00	587 198,00	587 198,00
6535	Formation	200,00	200,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 250,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6562	Aides	164 000,00	164 000,00	164 000,00
6573	Subv. fonct. Organismes publics	276 700,00	362 200,00	362 200,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	60 650,00	57 248,00	57 248,00

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	50,00	50,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		8 359 200,00	8 714 193,00	8 714 193,00
66	Charges financières (b)	20 000,00	30 130,00	30 130,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	27 130,00	27 130,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	2 000,00	2 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	8 500,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	5 077,00	5 077,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	5 077,00	5 077,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 394 200,00	8 753 400,00	8 753 400,00
023	Virement à la section d'investissement	85 800,00	141 300,00	141 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	110 000,00	113 300,00	113 300,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	110 000,00	113 300,00	113 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		195 800,00	254 600,00	254 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		195 800,00	254 600,00	254 600,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 590 000,00	9 008 000,00	9 008 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		9 008 000,00
--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	2 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	19 400,00	19 400,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	19 400,00	19 400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	564 000,00	523 500,00	523 500,00
706	Prestations de services	530 000,00	491 500,00	491 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	34 000,00	32 000,00	32 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 944 000,00	8 334 300,00	8 334 300,00
744	FCTVA	500,00	500,00	500,00
74718	Autres participations Etat	177 000,00	163 000,00	163 000,00
7473	Participat° Départements	394 500,00	413 000,00	413 000,00
7474	Participat° Communes	5 050 000,00	5 050 000,00	5 050 000,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	27 000,00	29 500,00	29 500,00
7478	Participat° Autres organismes	2 295 000,00	2 678 300,00	2 678 300,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	3 500,00	3 500,00
758	Produits divers de gestion courante	3 500,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		8 531 500,00	8 880 700,00	8 880 700,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 533 500,00	8 882 700,00	8 882 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	60 500,00	125 300,00	125 300,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	50 500,00	65 300,00	65 300,00
777	Quote-part subv inv. transf cpte résult	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 500,00	125 300,00	125 300,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 594 000,00	9 008 000,00	9 008 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 008 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00	50 500,00	50 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	19 000,00	45 500,00	45 500,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	21 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	5 000,00	5 000,00
20411	Subv. Public : Bien mobilier, matériel	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	209 200,00	262 900,00	262 900,00
2135	Installations générales, agencements	154 000,00	70 000,00	70 000,00
2182	Matériel de transport	15 905,00	13 000,00	13 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	117 500,00	117 500,00
2184	Mobilier	13 240,00	23 900,00	23 900,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 055,00	38 500,00	38 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2313	Constructions	20 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		269 200,00	348 400,00	348 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 300,00	129 300,00	129 300,00
1641	Emprunts en euros	135 300,00	129 300,00	129 300,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	15 000,00	15 000,00
274	Prêts	15 000,00	15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		150 300,00	144 300,00	144 300,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		419 500,00	492 700,00	492 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	60 500,00	125 300,00	125 300,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	60 500,00	125 300,00	125 300,00
13918	Autres subventions d'équipement	60 500,00	75 300,00	75 300,00
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	0,00	50 000,00	50 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 500,00	125 300,00	125 300,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		480 000,00	618 000,00	618 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	125 200,00	29 400,00	29 400,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	125 200,00	29 400,00	29 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		125 200,00	29 400,00	29 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00	25 000,00	25 000,00
10222	FCTVA	150 000,00	25 000,00	25 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 000,00	9 000,00	9 000,00
274	Prêts	9 000,00	9 000,00	9 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes financières		159 000,00	334 000,00	334 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		284 200,00	363 400,00	363 400,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	85 800,00	141 300,00	141 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	110 000,00	113 300,00	113 300,00
280411	Subv. Public : Bien mobilier, matériel	0,00	14 800,00	14 800,00
280421	Subv. Privé : Bien mobilier, matériel	500,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	50 400,00	50 500,00	50 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	11 000,00	10 500,00	10 500,00
28182	Matériel de transport	3 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	15 000,00	10 500,00	10 500,00
28188	Autres immo. corporelles	18 100,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		195 800,00	254 600,00	254 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		195 800,00	254 600,00	254 600,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		480 000,00	618 000,00	618 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses réelles	87 200	135 500	25 800	244 200	492 700
- Equipements municipaux (2)		130 500	3 000	196 900	343 400
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		5 000	0	0	5 000
- Opérations financières	87 200				87 200
Dépenses d'ordre	125 300				125 300
Total dépenses de l'exercice	212 500	135 500	25 800	244 200	618 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	212 500	135 500	25 800	244 200	618 000
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	279 600	300 000	9 000	29 400	618 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	279 600	300 000	9 000	29 400	618 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice	289 807	1 220 793	2 187 649	5 309 751	9 008 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	289 807	1 220 793	2 187 649	5 309 751	9 008 000
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	5 968 600	19 400	601 000	2 419 000	9 008 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	5 968 600	19 400	601 000	2 419 000	9 008 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	----------------------------------	------------------------	-----------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses investissement		212 500	135 500	25 800	244 200	618 000
Dépenses réelles		87 200	135 500	25 800	244 200	492 700
010	Stocks	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	74 200	0	7 800	47 300	129 300
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	50 500	50 500
204	Subventions d'équipement versées	0	5 000	0	0	5 000
21	Immobilisations corporelles	13 000	130 500	3 000	116 400	262 900
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	30 000	30 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	15 000	0	15 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>125 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>125 300</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>125 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>125 300</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES

Total recettes d'investissement		279 600	300 000	9 000	29 400	618 000
Recettes réelles		25 000	300 000	9 000	29 400	363 400
010	Stocks	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immo.	0	300 000	0	0	300 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000	0	0	0	25 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	29 400	29 400
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	9 000	0	9 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>254 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>254 600</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>141 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>141 300</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>113 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>113 300</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		289 807	1 220 793	2 187 649	5 309 751	9 008 000
Dépenses réelles		35 207	1 220 793	2 187 649	5 309 751	8 753 400
011	Charges à caractère général	0	424 095	167 389	405 511	996 995
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	778 700	1 839 700	4 511 600	7 130 000

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	13 998	180 560	392 640	587 198
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	30 130	0	0	0	30 130
67	Charges exceptionnelles	0	4 000	0	0	4 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 077	0	0	0	5 077
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>254 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>254 600</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>141 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>141 300</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>113 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>113 300</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		5 968 600	19 400	601 000	2 419 000	9 008 000
Recettes réelles		5 843 300	19 400	601 000	2 419 000	8 882 700
013	Atténuations de charges	0	9 400	0	10 000	19 400
70	Produits services, domaine et ventes div	32 000	0	0	491 500	523 500
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	5 811 300	8 000	597 500	1 917 500	8 334 300
75	Autres produits de gestion courante	0	0	3 500	0	3 500
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	2 000	0	0	2 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>125 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>125 300</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>125 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>125 300</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
CP1936	20/10/2022	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 472 041,16									
1641 Emprunts en euros (total)					2 472 041,16									
	CAISSE D'EPARGNE				1 372 041,16	F		0,000	4,550	EURO	T	C	N	-
	CAISSE DES DEPOTS				1 100 000,00	V		0,000	1,600	EURO	T	C	N	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 472 041,16									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 002 841,36					139 429,38	29 064,98	0,00	1 911,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 002 841,36					139 429,38	29 064,98	0,00	1 911,00
	N	0,00	-	257 105,33	3,00			0,000	92 170,00	10 315,00	0,00	311,00
	N	0,00	-	745 736,03	12,00			2,600	47 259,38	18 749,98	0,00	1 600,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 002 841,36					139 429,38	29 064,98	0,00	1 911,00

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur	1	02/06/2010
L	Immobilisations corporelles	2	02/06/2010
L	Véhicules	7	02/06/2010
L	Camions et véhicules industriels	8	02/06/2010
L	Mobilier	10	02/06/2010
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	02/06/2010
L	Matériel informatique	5	02/06/2010
L	Coffre-fort	20	02/06/2010
L	Installations et appareils de chauffage	10	02/06/2010
L	Appareils de levage et ascenseurs	20	02/06/2010
L	Equipements de cuisine	10	02/06/2010
L	Aménagements extérieurs	10	02/06/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	50 000,00	-50 000,00
impayés	0,00	30/06/2003	0,00	0,00	50 000,00	-50 000,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	50 000,00	-50 000,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		5 077,00	5 077,00	0,00	5 077,00
15% créances douteuses de plus de 2 ans	0,00	15/12/2023	5 077,00	5 077,00	0,00	5 077,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 077,00	5 077,00	0,00	5 077,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		204 600,00	I 204 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		129 300,00	129 300,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	129 300,00	129 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		75 300,00	75 300,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	75 300,00	75 300,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	204 600,00	0,00	0,00	204 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		588 600,00	III 588 600,00
Ressources propres externes de l'année (a)		34 000,00	34 000,00
10222	FCTVA	25 000,00	25 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	9 000,00	9 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		554 600,00	554 600,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280411	Subv. Public : Bien mobilier, matériel	14 800,00	14 800,00
280421	Subv. Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	50 500,00	50 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 000,00	6 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 500,00	10 500,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	10 500,00	10 500,00
28188	Autres immo. corporelles	15 000,00	15 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	300 000,00	300 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	141 300,00	141 300,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	588 600,00	0,00	0,00	0,00	588 600,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	204 600,00
Ressources propres disponibles	IV	588 600,00
Solde	V = IV – II (6)	384 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		27,30	0,00	27,30	24,30	1,00	25,30
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	8,50	0,00	8,50	8,50	0,00	8,50
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5,80	0,00	5,80	5,80	0,00	5,80
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	5,30	0,00	5,30	4,30	0,00	4,30
Attaché territorial	A	3,80	0,00	3,80	1,80	1,00	2,80
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur territorial	B	2,90	0,00	2,90	2,90	0,00	2,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,40	0,00	4,40	2,80	0,00	2,80
Adjoint technique territorial	C	1,60	0,00	1,60	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller socio éducatif	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Conseiller supérieur socio éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		53,88	4,86	58,74	49,54	6,70	56,24
Agent social principal 1ère classe	C	6,38	0,00	6,38	6,38	0,00	6,38
Agent social principal 2ème classe	C	7,80	0,66	8,46	8,46	0,00	8,46
Agent social territorial	C	12,80	3,20	16,00	10,80	3,70	14,50
Assistant socio éducatif	A	9,60	1,00	10,60	7,60	3,00	10,60
Assistant socio éducatif CI ex	A	8,70	0,00	8,70	7,70	0,00	7,70
Educateur Principal de jeunes enfants CI ex	B	4,70	0,00	4,70	4,70	0,00	4,70
Educateur de jeunes enfants 2EME CL	B	3,90	0,00	3,90	3,90	0,00	3,90
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		42,50	0,70	43,20	39,50	2,70	42,20
Auxiliaire de puériculture Classe normale	C	7,90	0,00	7,90	4,90	2,00	6,90
Auxiliaire de puériculture Classe supérieure	C	31,60	0,00	31,60	31,60	0,00	31,60
Psychologue CIN	A	0,00	0,70	0,70	0,00	0,70	0,70
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice HC1	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE NIORT - CCAS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		7,90	0,00	7,90	7,90	0,00	7,90
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation territorial 1ère classe	C	3,90	0,00	3,90	3,90	0,00	3,90
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Assistantes maternelles	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		140,98	5,56	146,54	129,04	10,40	139,44

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché territorial	A	ADM	551	0,00	3-2	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2022

Présenté par 0 (1),

A Niort, le 15/12/2022

0,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Niort, le 15/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUMONIER Joëlle	
BALOGÉ Jérôme	
BARATON Rosane	
BAUDIN Alain	
CHALET Jean-Marie	
DI MEGLIO Aline	
FERON Laurent	
GAY Jean-Louis	
GIRARDIN Cathy	
NADAL Aurore	
NIETO Rose-Marie	
RIGONDAUD Christian	
VACKER Yvonne	
VIDEAU Nicolas	
VILLEMUR Jean-Paul	
VOLLAND Valérie	
ZANATTA Lydia	

Certifié exécutoire par 0 (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.